

Deux ans plus tard (1515), Claude Laurencin fut l'un des quatre députés que le Consulat envoya à François I^{er}, dès que la nouvelle de son avènement fut connue à Lyon d'une manière officielle. Ses collègues étaient : François Dupré, vicomte de Bayeux, Pierre Renouard et Jacques de Bailleux.

L'année suivante (1516), nous le voyons figurer au nombre des commissaires de la ville dans la procédure faite au sujet des troubles causés par les artisans qui avaient voulu changer la forme de l'administration et de la nomination des conseillers de ville, ce qui entraîna tant de rixes et de désordres que François I^{er} fut contraint d'envoyer une commission composée de plusieurs magistrats pour mettre fin au différend (1).

On sait que Charles VIII, vivement touché de l'accueil que lui avaient fait les habitants de Lyon, à son entrée dans cette ville, en 1495, accorda par lettres patentes aux échevins lyonnais la faveur d'être anoblis par l'exercice des fonctions municipales. Mais ce ne fut que longtemps après, en 1544, que le Parlement consentit à enregistrer l'édit du roi Charles VIII, et pendant ce long intervalle, la noblesse des magistrats lyonnais demeura fort contestable. Même après l'enregistrement, ni la faveur royale, ni l'éclat des services rendus, ne purent faire oublier l'origine des nouveaux nobles, et jusqu'à la Révolution, les représentants de la noblesse chevaleresque conservèrent un profond mépris, assez déplacé à nos yeux, pour ceux qui devaient seulement leur qualité nobiliaire aux fonctions qu'ils avaient remplies. C'était d'ailleurs une règle rigoureuse au XV^e siècle que les fiefs nobles ne pouvaient être possédés que par des familles nobles ou du

(1) Alman. de Lyon de 1789, p. 287.